

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. Philippe GENTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : treize mai deux mil vingt-six

PRESENTS : MM. GENTY/CORRADINI/ABMESELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/PICARD/BAGLI/FERNANDEZ/VINGERDER/JOYET/MENDY/BASARA/RUARD/CHAOUCH/HADIMLI/HAMADACHE/MATOUGUI

POUVOIRS : MM. ROUCAUTE A MENDY/HAMMADI A CHOUCHANE/TASOURIT A MATOUGUI

N° 26/05/06

Objet : Composition du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).

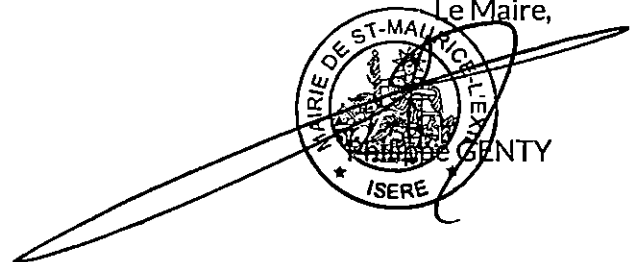
Lucien FABBRI, adjoint aux affaires sociales, indique que le C.C.A.S est administré par un conseil d'administration dont il convient de fixer le nombre de membres élus et nommés dans une proportion de 8 à 16 maximum.

Sur proposition du Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal fixe le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S à 12.


Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 2 avril 2026

Le Maire,



Philippe GENTY



Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 27/05/2026.
Et de la notification ou publication
du 27/05/2026